



r-e-s-o-m-e

## POUR L'EGALITE DES DROITS, CONTRE LA DEMANDE D'ADMISSION PREALABLE

*Communiqué UEE x resome pour la Journée Mondiale du Réfugié*

Les demandeurs d'asile sont les grands oubliés de la Journée Mondiale du Réfugié, comme de l'Université. En cette journée, le resome et l'UEE, qui œuvrent pour le respect de leur droit aux études, s'associent pour mettre en lumière leur situation dans l'enseignement supérieur, et lancent une consultation sur le sujet. L'exclusion des demandeurs et demandeuses d'asile du système des études supérieures tient principalement à une procédure : la Demande d'Admission Préalable (DAP). Procédure incompréhensible, avec des délais impossibles et des places quasi inexistantes : personne ne sait comment la DAP fonctionne, où la déposer précisément dans les universités. Les choix d'établissements par cette DAP sont limités à trois. Les services d'inscription maintiennent dans l'obscurité les modalités d'inscription et de décision. En plus des problèmes économiques nécessairement liés à la condition de demandeur d'asile (pas de droit au travail effectif, une aide d'Etat extrêmement précaire et limitée), le plan discriminatoire intitulé « Bienvenue en France » impose aux demandeurs et demandeuses d'asile de payer plusieurs milliers d'euros pour s'inscrire à l'université.

La longueur du traitement de l'asile par l'OFPRA rend cruciale la question de l'insertion des demandeurs d'asile dans le monde universitaire, afin de réaliser leurs rêves et projets.

Le fait de figer la vie d'une personne durant une période variant de 9 mois à 2 ans est lourd de conséquences pour un·e futur·e réfugié·e, avant tout un être humain, qui subit ainsi le dysfonctionnement des institutions de l'Etat et les politiques de restriction de l'accès à l'enseignement supérieur à l'encontre des demandeurs d'asile.

Cette situation contribue à reléguer les demandeurs de protection internationale dans les métiers subalternes de l'économie ; elle les oblige à renoncer à leurs projets, à l'égalité et à la dignité.

La journée des réfugié·e·s est l'occasion de défendre le droit effectif à l'asile, contre les refoulements abusifs, les dénis et les violences que subissent partout les personnes sur le chemin d'exil, mais elle ne saurait se limiter au droit de passage : les demandeurs d'asile, les réfugiés et tous les étrangers ont droit de mener une vie digne, de travailler et d'étudier, de s'installer et de construire leurs projets de vie.

C'est pourquoi nous souhaitons alerter les pouvoirs publics sur l'inégalité que produit la procédure de DAP.

Nous appelons aussi au partage d'expérience, à la collecte des témoignages. Si vous avez eu des problèmes pour vous inscrire à l'université, si vous connaissez des personnes qui ont galéré, contactez-nous à [contact@uniondesetudiantsexiles.org](mailto:contact@uniondesetudiantsexiles.org) ou [contact@resome.org](mailto:contact@resome.org)